

OFFICE FEDERAL DE L'AGRICULTURE

Berne, le 9 janvier 1992 sro

**NOTE A M. LE CONSEILLER FEDERAL J.-P. DELAMURAZ****G A T T : Séance du TNC du 13 janvier 1992**

Le volet agricole du projet d'accord final de l'Uruguay-round est excessif et déséquilibré. Comme vous le savez, les propositions dans le domaine agricole sont considérées par les milieux paysans comme indiscutables et inacceptables. Le rejet dans les milieux paysans est catégorique. Même les représentants de l'industrie alimentaire sont très critiques envers ces propositions.

Dans ces circonstances, il est exclu que la Suisse puisse accepter tel qu'il est le volet agricole du projet d'accord final et il est impératif que nos réserves les plus fermes envers ce texte soient déjà communiquées lors de la prochaine séance du TNC qui aura lieu lundi prochain. Nous vous prions donc de charger la délégation suisse de faire les commentaires suivants lors de la prochaine séance du TNC :

**(1) Ingérence démesurée dans les politiques nationales**

Explication : Si les propositions contenues dans le projet d'accord final devaient être réalisées, la politique agricole suisse serait davantage décidée à Genève qu'à Berne.

**(2) Traitement identique de toutes les parties contractantes indépendamment de leurs influences négatives sur les marchés mondiaux**

Explication : Le projet d'accord final ne tient compte ni des "Vorleistungen" (par exemple limitation efficace de la production) ni des taux d'auto-provisionnement. Aucune différence n'est faite entre les subventions qui perturbent les marchés mondiaux et celles qui sont destinées à diminuer les prix des marchandises sans pour autant que celui-ci devienne inférieur au prix mondial.

**(3) Délais de mise en oeuvre et période de transition trop courts**

Explication : La date du 1er janvier 1993 pour la mise en oeuvre des propositions du projet d'accord est irréaliste. Il n'est politiquement et techniquement pas faisable de procéder à tous les changements législatifs nécessaires dans une si courte période.

Reg.  
9.1.92  
mta



Il faudrait un délai d'au minimum dix ans pour réaliser les engagements qu'impliqueraient l'acceptation de propositions amendées afin de procéder à une évolution de la politique agricole suisse et non à une révolution.

**(4) Tarification généralisée sans exception inacceptable**

Explication : Une tarification de certains secteurs clés de notre agriculture serait politiquement, économiquement et techniquement extrêmement difficile à réaliser (en particulier : lait, viande, fruits et légumes).

**(5) Clause de sauvegarde inefficace et probablement pas opérationnelle**

Explication : La clause de sauvegarde, comme elle est présentée dans le projet d'accord final est insuffisante et trop compliquée.

**(6) Contributions selon le "Schoggigesetz) ne sont pas des subventions à l'exportation**

Explication : Nous n'acceptons pas de réduire l'écart entre le prix suisse et le prix mondial qui n'est pas une subvention à l'exportation, mais nous acceptons de réduire les montants supérieurs à cet écart.

**(7) Approche trop bureaucratique, lourde et difficilement applicable**

Explication : Une analyse des propositions du projet d'accord final nous a montré que son application serait extrêmement difficile et entraînerait un interventionnisme accru, au moins pendant la période transitoire.

OFFICE FEDERAL DE L'AGRICULTURE  
Le Directeur ,



J.-C. Piot

Copies :

OFAEE : MM. Blankart, Girard, Zosso et Matyassy

Secrétariat général

OFAG : pop, hor, pof, sro; Divisions A, B, M